



La Lettre d'information de Molsheim

Février - Mars 2008

**Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 13 février 2008
sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.**

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 13 décembre 2007.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2007.

Point 2 : Délégations permanentes du Maire - Article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 4^{ème} trimestre 2007.

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil Municipal pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2007.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a pris les décisions suivantes :

- de rembourser de manière anticipée un contrat de prêt
- de fixer la redevance d'occupation du domaine public communal imputable à France Télécom au titre de l'année 2006
- d'accorder 20 concessions dans les cimetières communaux
- de renoncer 31 fois à l'exercice du droit de préemption urbain

Point 3 : Comptes de gestions de l'exercice 2007 – budget principal et budgets annexes.

Le Conseil Municipal prend acte des comptes de gestion établis par le trésorier au titre de l'année 2007 pour les budgets suivants : budget principal, budget annexe «Succession Albert Hutt», budget annexe «Forêt», budget annexe «Camping», budget annexe «Lotissement», budget annexe «Locaux commerciaux».

Point 4 : Compte Administratif de l'exercice 2007 et affectation du résultat : Budget Principal.

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif «Budget principal» de l'exercice 2007 qui présente un excédent global de **+483.243,61 €**

Celui-ci est arrêté comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : +4.765.664,75 €
- résultat d'investissement de clôture : -4.282.421,14 €

Point 5 : Compte Administratif de l'exercice 2007 et affectation du résultat : «Succession Albert Hutt».

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif «Succession Albert Hutt» de l'exercice 2007 qui présente un excédent global de **+5.139,40 €**

Celui-ci est arrêté comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : +4.028,96 €
- résultat d'investissement de clôture : +1.110,44 €

Point 6 : Compte Administratif de l'exercice 2007 et affectation du résultat : Budget Annexe Camping.

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif «Budget Annexe Camping» de l'exercice 2007 qui présente un excédent global de **+21.643,62 €**

Celui-ci est arrêté comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : +13.979,03 €
- résultat d'investissement de clôture : +7.664,59 €

Point 7 : Compte Administratif de l'exercice 2007 et affectation du résultat : Budget Annexe Forêt.

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif «Budget Annexe Forêt» de l'exercice 2007 qui présente un excédent global de **+91.132,23 €**

Celui-ci est arrêté comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : +71.254,63 €
- résultat d'investissement de clôture : +19.877,60 €

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 13 février 2008 -

Point 8 : Compte Administratif de l'exercice 2007 et affectation du résultat : Budget Annexe Lotissements.	L'assemblée délibérante approuve le compte administratif «Budget Annexe Lotissements» de l'exercice 2007 qui présente un déficit global de -114.500,65 € Celui-ci est arrêté comme suit : - résultat de fonctionnement de clôture : -544.306,65 € - résultat d'investissement de clôture : +429.806 €
Point 9 : Compte Administratif de l'exercice 2007 et affectation du résultat : Budget Annexe Locaux Commerciaux.	L'assemblée délibérante approuve le compte administratif «Budget Annexe Locaux Commerciaux» de l'exercice 2007 qui présente un excédent global de +95.394,51 € Celui-ci est arrêté comme suit : - résultat de fonctionnement de clôture : +35.943,13 € - résultat d'investissement de clôture : +59.451,38 €
Point 10 : Décision modificative n° 1 – 2008.	Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2008, relative à l'inscription d'une enveloppe budgétaire permettant le remboursement d'emprunts.
Point 11 : Taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière.	Les communes de plus de 5000 habitants perçoivent une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière, le Conseil Municipal maintient cette taxe au niveau du taux légal fixé par l'article 1584 CGI à 1,20%.
Point 12 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2008 : - état prévisionnel des coupes de bois - programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux - bilan prévisionnel 2008	Le Conseil Municipal approuve les états de prévision des coupes de bois et du programme de travaux de l'exercice 2008 qui se présentent comme suit : - état prévisionnel des coupes de bois : 1.054 m³ - programme des travaux d'exploitation (bilan net prévisionnel 23.444 € HT) et patrimoniaux (18.772 € HT) - bilan prévisionnel 2008 : 6.774 € HT
Point 13 : Sinistre des anciennes cantines Bugatti – destruction de divers biens – constitution de partie civile devant le Juge Pénal.	Le Conseil Municipal décide de donner délégation au Maire pour se constituer partie civile, pour des faits de destruction, de dégradation ou de détérioration volontaire de biens meubles ou immeubles appartenant à la commune ainsi que pour les faits de destruction involontaire par explosion ou incendie. Cette délégation est accordée dans le cadre précis de deux dossiers évoqués, ainsi que pour toute action similaire susceptible d'être intentée jusqu'à la fin du mandat du Maire.
Point 14 : Sivom de Molsheim-Mutzig - convention de gestion et d'exploitation de la Maison Multi associative et de la base de Canoë-Kayak.	Le Conseil Municipal approuve les conventions portant sur le transfert de la gestion et de l'exploitation de la Maison Multi-Associative et de la base de canoë-kayak, du SIVOM à la Ville de Molsheim.
Point 15 : Développement et actions économiques – Zone d'activités «Ecospace» : Régularisations foncières avec la Communauté de Communes de la Région de Molsheim – Mutzig.	Le Conseil Municipal dans le prolongement des opérations foncières en zone Ecospace entre la Ville de Molsheim et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, approuve, à titre de régularisation : - la cession foncière complémentaire de la Ville de Molsheim à la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig pour des parcelles d'un contenance totale de 0,58 are situées au lieu-dit Hochanwand - la rétrocession foncière de la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig à la Ville de Molsheim pour des parcelles d'une contenance totale de 4,48 ares aux lieux-dits Bruennel-Hochanwand et Altdorferweg-Schindergrub. La Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig bénéficiera ainsi d'une soulte de 6.909,51 € HT au titre de ces transactions foncières.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 13 février 2008 -

Point 16 : Attribution d'une subvention à l'Association «Savoir-Faire» – édition 2008.	L'association «Savoir Faire» se voit accorder une subvention de 7.000 € afin de promouvoir son action de promotion des métiers manuels de l'artisanat et la tenue du salon de la «Semaine du Savoir Faire» qui fêtera son 30 ^{ème} anniversaire en 2008.
Point 17 : Subventions pour classes transplantées de l'Ecole des Tilleuls - Klingenthal - Plaine.	Le Conseil municipal décide de relever à 4 € par jour et par élève le taux de base de la subvention attribuée au titre des classes de découverte transplantées, organisées au profit des élèves originaires de Molsheim et scolarisés dans les écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges Le Conseil Municipal attribue une subvention de 1.152 € à l'Ecole des Tilleuls pour un séjour à Klingenthal qui s'est déroulé du 21 au 26 avril 2008, ainsi qu'une subvention de 864 € pour un séjour à Plaine qui s'est déroulé du 16 au 21 juin 2008.
Point 18 : Attribution d'une subvention à la SEGPA du Collège Bugatti au titre d'un voyage scolaire en Ardèche.	Le Conseil Municipal attribue une subvention de 140 € à la SEGPA du Collège Bugatti au titre d'un voyage scolaire en Ardèche qui se déroulera du 19 au 23 mai 2008.
Point 19 : Modification du tableau des effectifs - Ouverture d'un poste de Chef de service de Police de classe exceptionnelle.	Afin de pouvoir nommer le nouveau responsable de la Police Municipale de Molsheim, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs en créant le grade de Chef de service de classe exceptionnelle.
Point 20 : Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent à temps non complet.	Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs communaux en créant un emploi permanent à temps non complet en charge notamment de l'entretien de la Maison Multi-Associative.
Point 21 : Maison multi-associative - liste des emplois permettant l'octroi d'un logement pour nécessité absolue de service.	Afin de permettre à l'agent en charge de l'entretien de la Maison Multi-Associative, il y a lieu de lui permettre de bénéficier du logement existant.
Point 22 : Travaux et marchés publics : Chartreuse de Molsheim – Marché de maîtrise d'œuvre.	L'opération porte sur la réhabilitation de la Chartreuse et du cloître attenant. Le Conseil Municipal approuve le projet de réhabilitation de la Chartreuse pour un montant prévisionnel de 400.000 € TTC et autorise également Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à procéder à la signature des conventions avec les bureaux d'études techniques et les missions SPS.
Point 23 : Réhabilitation de l'Hôtel de la Monnaie : avenant n° 3 au lot n° 2 : gros-œuvre / démolition et avenant n° 2 au lot n° 8 : menuiserie extérieure.	Le Conseil Municipal approuve divers avenants : - Lot n°2 : Gros oeuvre / Démolition - Avenant n°3 : +1.500,98 € TTC - Lot n°8 : Menuiseries extérieures - Avenant n°2 : +10.638,42 € TTC Le Conseil Municipal autorise la signature des avenants correspondants.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 15 mars 2008 -

DÉPARTEMENT
BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT
MOLSHEIM

Effectif légal du conseil municipal
29

COMMUNE :
MOLSHEIM

Communes de 3 500
habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. R. 2121-2 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste (art. R. 2121-3 du CGCT).

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. R. 2121-4 du CGCT) :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture où chacun peut en prendre communication ou copie (R. 2121-4 du code général des collectivités territoriales).

Fonction ¹		Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRENOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
1	M	M.	FURST Laurent	19/05/1965	09/03/2008	2965
2	A	M.	SIMON Jean	01/04/1949	09/03/2008	2965
3	A	Mme	JEANPERT Chantal	16/01/1958	09/03/2008	2965
4	A	M.	WEBER Jean-Michel	16/07/1954	09/03/2008	2965
5	A	Mme	SERRATS Renée	29/12/1945	09/03/2008	2965
6	A	M.	DUBOIS Jean	16/03/1948	09/03/2008	2965
7	CM	Mme	BERNHART Evelyne	04/03/1942	09/03/2008	2965
8	CM	M.	LONDOT Raymond	13/07/1944	09/03/2008	2965
9	CM	Me	HITIER Arsène	20/01/1945	09/03/2008	2965
10	CM	Mme	HUCK Danielle	31/05/1947	09/03/2008	2965
11	CM	Mme	BIECHEL Alice	14/03/1950	09/03/2008	2965
12	CM	Mme	GREMMEL Brigitte	28/04/1950	09/03/2008	2965
13	CM	Mme	HELLER Danielle	12/12/1951	09/03/2008	2965
14	CM	M.	STECK Gilbert	24/04/1954	09/03/2008	2965
15	CM	Mme	DINGENS Evelyne	05/05/1954	09/03/2008	2965
16	CM	M.	GRETHEN Thierry	01/02/1955	09/03/2008	2965
17	CM	M.	CHATTE Vincent	06/05/1956	09/03/2008	2965
18	CM	M.	PETER Thierry	01/06/1957	09/03/2008	2965
19	CM	Melle	SITTER Mireille	06/01/1960	09/03/2008	2965
20	CM	M.	MARCHINI Patrick	06/04/1960	09/03/2008	2965
21	CM	M.	SALOMON Guy	11/06/1960	09/03/2008	2965
22	CM	M.	SABATIER Patrick	04/08/1960	09/03/2008	2965
23	CM	Mme	DISTEL Véronique	10/07/1961	09/03/2008	2965
24	CM	M.	HEITZ Philippe	26/04/1965	09/03/2008	2965
25	CM	Mme	DEBLOCK Valérie	12/09/1965	09/03/2008	2965
26	CM	M.	GULDAL Murat	24/06/1975	09/03/2008	2965
27	CM	Melle	MUNCH Séverine	23/08/1983	09/03/2008	2965
28	CM	Melle	WOLFF Sophie	05/03/1984	09/03/2008	2965
29	CM	Melle	CABUT Sabrina	19/03/1986	09/03/2008	2965

cachet de la mairie :



Certifié par le maire,

A Molsheim , le 15 mars 2008

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Directeur de la publication : Laurent FURST